

**L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale de la CHARENTE**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

**VU** le décret n° 90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux Commissions Administratives uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

**VU** les listes présentées par les organisations syndicales à l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire départementale de la Charente ;

**VU** les résultats du scrutin susvisé ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

La Commission Administrative Paritaire Départementale des instituteurs et des professeurs des écoles du département de la Charente est constituée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**I - Représentants de l'Administration**

**a) Membres titulaires :**

- Monsieur CLAVERIE Thierry, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente,
- Monsieur CHAUVEAU Olivier, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente,
- Madame LEROUX Hanta, adjointe à l'I.A.-D.A.S.E.N. de la Charente,
- Madame POLES Corinne, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription ASH,
- Monsieur PORTE Henri, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême est,
- Madame RALLET Joëlle, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Charente préélémentaire,
- Monsieur PIPAUD Jérôme, chef de la division des personnels,

**b) Membres suppléants :**

- Monsieur PRINSAUD Alain, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Confolens,
- Madame LASFARGUES Yveline, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Cognac,
- Monsieur BEJA Thierry, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême nord,
- Monsieur DIDIER Laurent, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême sud,

- Monsieur VIAIRON Blaise, conseiller pédagogique auprès de l'adjointe à l'I.A.-D.A.S.E.N. de la Charente,
- Madame LESCANNE Agnès, conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Angoulême sud,
- Madame EHRHART Patricia, chef de la division des moyens et des affaires financières,

## **II - Représentants du personnel**

### **a) Membres titulaires :**

Civilité / nom / prénom	fonction	affectation : école ou établissement	affectation : commune
Madame MOREAU Elise	Adjointe	EEMU Jean Monnet	Soyaux
Madame MARTIN Laetitia	Décharge de direction	EMPU Les Petits Pichotiers	La Rochefoucauld-en-Angoumois
Monsieur LEROUX Gaël	BD	EPPU	Montembœuf
Madame VIEL Nadine	Adjointe	EMPU Bois Villars	Champniers
Monsieur GAZAUD Richard	BD	EEMU Alain Fournier	Angoulême
Madame REBOUL-PIAS Sophie	Décharge de direction	EPPU	Claix
Madame PORTAL Maryse	Adjointe	EMPU Gracieuse Compain	Montmoreau

### **b) Membres suppléants :**

Civilité / nom / prénom	fonction	affectation : école	affectation : commune
Madame DAUMAR Cécile	Référente ASH	Collège Pierre Mendès-France	Soyaux
Madame CAILLAUD Florence	Adjointe	EMPU Jean Macé	Angoulême
Monsieur GAUNEAU Patrick	Adjoint	EEMU Jacques Prévert	Barbezieux
Madame AMELOT-VARY Claude	RASED ADP	EEMU Paul Bert	Cognac
Madame DANTHEZ Samantha	Directrice	EMPU Julie-Victoire Daubié	Soyaux
Monsieur BORDENAVE Jean-Luc	Directeur	EEMU Le Cormier	L'Isle d'Espagnac
Madame HARNOIS Sophie	Adjointe	EPPU Alfred de Vigny	Nersac

## **ARTICLE 2**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angoulême, le 9 janvier 2023

Thierry CLAVERIE